

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	10	12

5-0405/2023

Date de la convocation

28 avril 2023

Date d'affichage

28 avril 2023

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 4 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Patrick CHAUVIN (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), Mme Elisabeth POUTS (ayant donné procuration à M. Guy BITAILLOU), M. Grégory PALENGAT, Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DUMARTIN.

Objet : Demande de subvention auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre des travaux de voirie 2023

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux voirie 2023. Le montant total du devis H.T. est de 32.310,07 € soit 38.772,08 € T.T.C.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de 40 % du Département des Pyrénées-Atlantiques, au titre du programme voirie 2023 avec un maximum de travaux subventionnables de 34.343 € H.T.

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier relatif aux travaux de voirie, pour un montant H.T. de 32.310,07 € soit 38.772,08 € T.T.C.

SOLLICITE l'aide du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre du programme 2023 au taux de 40 %,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Guy CAZALET

